

- N°39-

Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le 01/10/2024

ID: 063-216304303-20240917-240917_39-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en

exercice: 33

Nombre de conseillers

présents: 26

Procurations: 3

Nombre de conseillers

absents: 4

OBJET:

Marché de travaux pour la réhabilitation du

Centre d'Art

Contemporain (CAC) « le

Creux de l'Enfer »:

Avenant 3 lot 2,

Avenant 1 lot 5,

Avenant 1 lot 9,

Avenant 1 lot 10,

Avenant 1 lot 11,

Avenant 1 lot 14

SEANCE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 17 septembre à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le mercredi 11 septembre 2024 s'est réuni en salle TOURNILHAC de la Mairie,

sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents:

Stéphane RODIER, Maire;

Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry BARTHELEMY, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Bernard DUNIAT, Serap ALP, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et

Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux;

Avaient donné procuration :

Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON,

Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Claude GOUILLON-CHENOT,

Michelle MAGNOL à David DEROSSIS,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR, Betul SIMSEK,

Monique DURAND-PRADAT, Patricia BOSTMAMBRUN,

Secrétaire de séance :

Christophe MANKA



Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le 01/10/2024

ID: 063-216304303-20240917-240917_39-DE

C.M.17.09.2024

- N°39 -

MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA RÉHABILITATION DU CENTRE D'ART CONTEMPORAIN (CAC) « LE CREUX DE L'ENFER » - AVENANT 3 LOT 2, AVENANT 1 LOT 5, AVENANT 1 LOT 9, AVENANT 1 LOT 10, AVENANT 1 LOT 11, AVENANT 1 LOT 14

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Commande Publique ;
- Vu les délibérations n°28 du Conseil Municipal du 20 septembre 2023 et n°24 du Conseil Municipal du 24 octobre 2023 ;
- Vu les délibérations n°8 du Conseil Municipal du 09 avril 2024 et n°27 du Conseil Municipal du 25 juin 2024 ;
- **Considérant** que dans le cadre de l'exécution des travaux, il est apparu nécessaire d'apporter des modifications et des adaptations à certains lots du marché ;
- Considérant pour le lot n°2 Curage/Gros d'œuvre, que suite aux demandes conjointes du maître d'œuvre, du bureau de contrôle technique et du titulaire du marché, des travaux supplémentaires de reprise d'une porte de sortie en rez-de-chaussée, de modification de la largeur de la porte de sortie de secours du studio/logement, de réalisation d'une cheminée de coulage pour reboucher une cavité découverte dans la voûte, de réalisation d'un appui de fenêtre en béton armé doivent être effectués; qu'afin de réaliser ces travaux le maintien d'un grue et d'un grutier est indispensable; que l'ensemble de ces prestations supplémentaires entraine une hausse du montant du marché de 21 410.00 euros HT;
- Considérant qu'il est donc nécessaire de conclure un avenant avec le titulaire du Lot n°2 Curage/Gros œuvre ;
- Considérant pour le Lot 5 Ravalement de façades, qu'à la demande du bureau de contrôle et du maître d'œuvre, deux séries de travaux portant sur le remaillage de maçonneries en sous-sols abimées, de restitution en béton de trame de remplissage existante en acier, de pose d'enduit en comblement autour des grandes fenêtres pour la première série et sur l'optimisation des prestations d'enduits intérieurs, de remplissage de badigeon prévu sur les murs du sous-sol par une réfection complète des enduits, de reprise des enduits sur les voûtes abimées pour cohérence architecturale pour la seconde série sont nécessaires ; que ces travaux occasionnent une augmentation du montant du marché à 23 242.03 euros HT;
- Considérant qu'il est donc indispensable de conclure un avenant avec le titulaire du Lot n°5 Ravalement de façades ;
- Considérant que pour le Lot n°9 Platerie/faux plafonds/peinture, des travaux supplémentaires sont rendus nécessaires suite aux démolitions; que ces travaux d'un montant 7 006.19 euros HT portent sur la réfection des cloisons et doublages du studio du premier étage, l'ajout de cimaises au rez-dechaussée et la peinture au R+1;
- Considérant qu'il faut donc conclure un avenant avec le titulaire du Lot n°9 Platerie/faux plafonds/peinture;
- Considérant qu'à la suite des démolitions le Lot n°10 Chape/revêtement de sol doit l'objet de prestations supplémentaires d'adaptation de chantier et de pose d'un tapis d'entrée d'un montant 739.07 euros HT;
- Considérant qu'il est nécessaire de conclure un avenant avec le titulaire du Lot n°10 Chape/revêtement de sol;
- Considérant pour le lot n°11 Ascenseur, que pour compléter les imprécisions du cahier des clauses techniques particulières, il faut privilégier l'installation d'un ascenseur avec hauteur sous dalle réduite au dernier niveau avec une course réduite à 3.00m au lieu de 3.40m; que cette prestation augmente le montant du marché de 1 850.00 euros HT;
- Considérant qu'il est nécessaire de conclure un avenant avec le titulaire du Lot n°11 Ascenseur;



Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le 01/10/2024

²⁰²⁴**S**²**LO**

ID: 063-216304303-20240917-240917_39-DE

C.M.17.09.2024

- N°39 -

 Considérant pour le Lot 14 Chauffage/plomberie/ventilation, qu'à la demande du maître d'ouvrage pour faire face à des contraintes règlementaires et techniques, des travaux complémentaires de rajout d'un vidoir, d'une table à langer, d'une auge pour l'espace de médiation et de remplacement des appareils sanitaires du studio à neuf devront être effectués; que la hausse occasionnée par ces travaux est de 8 993.00 euros HT;

• Considérant qu'il est donc indispensable de conclure un avenant avec le titulaire du Lot 14 Chauffage/plomberie/ventilation;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORTIE AVEC 23 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS (Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Bernard DUNIAT, Serap ALP, Yoann BENTEJAC, Farida LAID):

- Approuve l'avenant n°3 au Lot 2 Curage/Gros œuvre avec l'entreprise SORAMA d'un montant de 21 410 euros HT portant le montant du marché à 436 157,39 euros HT;
- Approuve l'avenant n°1 au Lot 05 Ravalement de façade avec l'entreprise DEMARS SAS d'un montant de 23 242,03 euros HT portant le montant du marché à 259 640,43 euros HT ;
- Approuve l'avenant n°1 au lot 09 Platerie/faux plafonds/peinture avec l'entreprise PERRETI d'un montant de 7 006,19 euros HT portant le montant du marché à 128 560,28 euros HT;
- Approuve l'avenant n°1 au lot 10 Chape/revêtement de sol avec l'entreprise PERRETI d'un montant de 739,07 euros HT pour un nouveau montant de 43 651,54 euros HT;
- Approuve l'avenant n°1 au lot 11- Ascenseur avec l'entreprise ORONA d'un montant 1 850 euros HT pour un nouveau montant de 74 850 euros HT;
- Approuve l'avenant n°1 au lot 14 Chauffage/plomberie/ventilation avec l'entreprise THIERS CHAUFFAGE d'un montant de 8 993 euros HT pour un nouveau montant du marché de 200 677 euros HT;
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,

Christophe MANKA

Le Maire,

Stéphane RODIER